

# Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2019

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Thierry FABRE, Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREOUX, Carlos FERNANDEZ, Emmanuelle FOGNINI, Catherine GIRARD, Michèle LAUZE, Michel LEROY, Valérie MERLI, Patrice VARAIRE.

Pouvoirs : Bruno LABAT à Marie-Claire FEREOUX, Stéphane FABRESSE à Michel LEROY, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD

Secrétaire : Marie-Claire FEREOUX

Le quorum est atteint. Conseil municipal au complet (15) depuis le 17/03/19.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2019 est soumis au vote : 13 pour et 2 abstentions des conseillers élus le 17/03/19.

## 1 – Vote du taux des taxes

Compte tenu du contexte social et du fait que les finances de la commune sont saines, il est convenu de ne pas augmenter le taux des taxes.

- Taxe d'habitation 10 %
- Foncier bâti 19 %
- Foncier non bâti 33,94 %

Vote : unanimité

## 2 – Budget primitif

Celui-ci se répartit de la manière suivante :

- 50 % en Fonctionnement (dont 49% du montant en charges de personnel et 32% à caractère général),
- 50 % en Investissement.

Le budget primitif est présenté en synthèse dans le tableau ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédits de fonctionnement	783 883,00	543 185,47
Résultat de fonctionnement reporté		240 697,53
<b>Total de la section de Fonctionnement</b>	<b>783 883,00</b>	<b>783 883,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédits d'investissement	362 701,00	501 200,09
Restes à réaliser N-1	432 721,00	148 514,74
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		145 707,17
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>795 422,00</b>	<b>795 422,00</b>
<b>Total du budget primitif 2018</b>	<b>1 579 305,00</b>	<b>1 579 305,00</b>

Ce budget a été réalisé sans prendre en compte les subventions demandées, ni du montant à recouvrir en ce qui concerne les Certificats d'Economie d'Energie.

Nouveaux travaux prévus :

- Traverse du Cercle
- Restauration de la fontaine de Belle Etoile
- Restauration du réseau d'alimentation de la fontaine de Belle Etoile
- Mobilier Ecole
- Réfection du toit terrasse de l'école classe de Petite Section
- Changement d'une borne incendie
- Participation pour la pose d'une borne incendie au Grand Frigoulier
- Chemin de la Loine
- Suite et fin du plan d'alignement
- Différents petits achats (plaques numérotation des rues, barrières de police, plaque vibrante....) avec une marge de manœuvre financière.

Au sujet du chemin de la Loine, Valérie Merli souligne le fait que nous avons déjà fait des travaux de remise en état sans goudronner (02/2014) et que nous ne devons plus y revenir.

Toutefois, après un changement des habitants riverains et une dégradation importante du chemin (pluies intenses et violents orages pendant 5 ans) laissant des ornières très importantes et un chemin difficilement accessible aux véhicules légers, il a été envisagé de revenir sur ce dossier. (C'est le problème des constructions autorisées en bordure des chemins ruraux sans réflexion approfondie au préalable).

Avant de lancer les travaux, une réunion avec les riverains sera organisée et nous attendrons de savoir si la subvention demandée sera accordée.

**Vote : unanimité**

### **3 – Demande de subvention**

Le Département de Vaucluse attribue des subventions pour les travaux de voirie communale endommagée suite à un évènement climatique marqué (neige, orage, inondations, désordres géologiques...) aux communes de moins de 2 500 habitants.

Le taux appliqué pour une commune de 501 à 1 000 habitants est de 70 %.

Il est donc proposé de faire une demande de subvention pour la réhabilitation du chemin de la Loine.

**Vote : unanimité**

### **4 – Règlement Local de Publicité**

Celui en cours est valable jusqu'en 2020. Son renouvellement via un groupement de commandes mis en place par le Parc s'avère onéreux bien que le plus gros travail ait été réalisé par une chargée de mission payée par Cotelub.

En cas de non renouvellement, la commune sera régie par le Règlement National de Publicité.

Il est donc proposé d'annuler la délibération prescrivant la révision du RLP et de ne pas donner suite au groupement de commande proposé par le Parc du Luberon

**Vote : unanimité**

Madame le Maire fait mention du compte-rendu de la réunion plénière du 1<sup>er</sup> avril au cours de laquelle tous ces sujets ont été abordés.

4 élus disent ne pas avoir reçu la convocation du conseil municipal envoyée par courriel, comme d'habitude, le jeudi 4 avril 2019.\*

## **5 – Commissions communales : modifications**

Il est proposé de compléter les commissions communales existantes comme ci-dessous :

- Finances : Catherine Girard
- Voirie/réseaux/sécurité/circulation : Jean-Claude Dossetto
- Urbanisme : Jean-Claude Dossetto
- Personnel : Thierry Fabre
- Communication/culture : Catherine Girard, Emmanuelle Fognini
- Agriculture, environnement et développement durable : Patrice Varaire et Emmanuelle Fognini
- Sports/Associations/Jeunesse/Scolaire : Emmanuelle Fognini et Catherine Girard

**Vote : unanimité**

## **6 – Délégués aux autres organismes**

En remplacement de Jean-Louis Féluco qui a donné sa démission de délégué titulaire au Syndicat d'Energie Vauclusien et au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, il est proposé de le remplacer comme suit ;

SEV : Jean-Claude Dossetto

SMDVF : Thierry Fabre

**Vote : unanimité**

## **7 – Antenne Orange 4G**

La Préfecture a mis en œuvre un nouveau dispositif d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile et a identifié notre commune comme zone prioritaire à couvrir.

Le projet technique et environnemental a reçu l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France et du Parc Naturel Régional du Luberon.

Secteurs nécessitant la 4G : tourisme, gendarmerie, travail à domicile, e-santé, agriculture, particuliers.

Le tourisme sur le territoire de Cotelub c'est : 167 290 nuitées marchandes ce qui représente près de 14 millions de retombées économiques directes et indirectes.

D'où cette remise au débat de la pose d'une antenne 4G précédemment refusée au cours du conseil du 2 juillet 2018 et reportée à la demande des nouveaux élus du 10 mars afin que le conseil municipal soit au complet.

Mme Lauze dit que la portée de cette antenne est de 1 km en campagne et 300 m en ville. Mme le Maire répond que les ondes restent à l'horizontale et que ce sont les portables, lors d'un appel, qui vont capter les ondes.

Tous les élus ont été destinataires de la lettre de Mme Catherine demandant que cette antenne ne soit pas installée pour ne pas gâcher le paysage. Ils ont également reçu le dossier « ondes radios et santé ». Ils ont également tous pu voir le reportage photo réalisé avec vues avant et après intégration de l'antenne dans le paysage.

L'antenne sera « habillée » type cyprès de Provence.

A la demande de Madame Lauze, il est fait mention dans ce compte-rendu des élus qui ont voté contre l'antenne 4G : Michèle Lauze, Stéphane Fabresse, Bruno Labat, Jean-Louis Féluço.

**Vote : 10 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention**

Fin du conseil à 21h30

\*Recherche faite par le secrétariat, la convocation est bien partie sans qu'aucun message de retour n'ait indiqué que le message n'avait pas été délivré. La secrétaire demande qu'un accusé de lecture lui soit renvoyé à l'ouverture du courriel mais personne ne le fait.

Par ailleurs, les dates des conseils sont fixées depuis janvier pour les 6 mois suivants (jusqu'au 1er juillet 2019).